

223C1797
FR0004110310-FS0864

7 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ESI GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu 6 novembre, M. John-Alexandre Lorient de Rouvray a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société ESI GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ESI GROUP hors marché au profit de la société Keysight Technologies¹.

¹ Cf. notamment communiqué de la société ESI GROUP du 22 septembre 2023.